

tienne, le Saint Père vient de fonder à Rome l'Institut Pontifical d'Archéologie Sacrée.

Les sollicitudes du Saint-Père ont trouvé un large écho, mais aujourd'hui plus que jamais il est urgent de s'occuper des Catacombes : d'indispensables travaux sont nécessaires pour réparer et soutenir les galeries et les chapelles les plus visitées, qui menacent ruine ; il faut songer aussi aux fouilles qu'il y aurait lieu d'entreprendre et qui promettent beaucoup.

Jusqu'ici le Saint Père a pris à sa charge la plus grande part des dépenses, qui sont considérables, mais sa libéralité ne peut toutefois suffire. Le Saint Père a manifesté à plusieurs reprises son vif désir que toute la Chrétienté s'associe à son zèle pour les Catacombes. C'est pourquoi dans son *Motu Proprio* Il appelait par l'intermédiaire des Saints Martyrs des bénédictions spéciales sur les généreux donateurs, qu'Il se plaît à désigner du nom d'"Amis des Catacombes Romaines."

Or, le Saint Père pour ne pas accabler les curies diocésaines, déjà surchargées d'œuvres, a voulu et a approuvé la fondation d'une "Société des Amis des Catacombes Romaines", faisant appel aux Instituts religieux et aux Associations catholiques d'Art Sacré et de Liturgie, qui se sont développées dans divers diocèses du monde catholique. Sa Sainteté nous a confié l'agréable mission, en qualité de Président de la Commission Pontificale d'Archéologie Sacrée, de prévenir Votre Grandeur, de son dessein, afin qu'Elle veuille bien accorder sa faveur et témoigner de sa bienveillance à la "Société des Amis des Catacombes Romaines."

Que Votre Grandeur veuille bien agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

B. CARD. POMPILI,

Vicaire Général de Sa Sainteté,

Président de la Commission Pontificale d'Archéologie Sacrée.



LES DEUX NOUVEAUX DOCTEURS

Par un décret *Urbis et Orbis* du 24 novembre 1926 publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* du mois de janvier 1927, la Sacrée Congrégation des Rites fait, au Bréviaire, au Missel et au Martyrologe, les changements nécessités par la récente élévation de saint Jean de la Croix au titre de docteur de l'Eglise, et ordonne que ces changements soient étendus à l'Eglise universelle. Un autre décret de la même Congrégation, portant la même date, publie l'office, la messe et l'éloge au Martyrologe de saint Pierre Canisius, docteur de l'Eglise, dont la fête se célèbre le 27 avril, et ordonne que la fête de ce saint soit étendue à l'Eglise universelle. Cette dernière fête, bien qu'elle ne soit pas dans l'*Ordo*, doit être célébrée cette année.